



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
.....
Société des Vétérinaires Suisses
.....
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Principes éthiques de la Société des Vétérinaires Suisses SVS

Adopté le 8 juin 2017 par l'Assemblée des délégués

Principes éthiques

Vu notre profession et sa déontologie, nous, vétérinaires de la SVS, assumons une responsabilité particulière tant vis-à-vis de l'animal que de la personne qui en a la charge et de nos confrères. En conscience de cette responsabilité, nous respectons les principes suivants:

1. Dans la mesure de nos possibilités, nous veillons au bien-être des animaux dans chaque domaine où nous avons à faire avec ceux-ci dans le cadre de notre activité professionnelle. Notamment :

- nous mettons à profit nos connaissances vétérinaires pour préserver les animaux des douleurs, maux et souffrances et stimuler leur santé et leur bien-être;
- nous effectuons des interventions sur l'animal uniquement en présence d'une indication médicale ou d'une autre raison valable;
- nous nous opposons à toutes les mesures par lesquelles les animaux doivent apporter des prestations outrepassant leur capacité d'adaptation ou entraînant des conséquences négatives pour leur bien-être;
- nous plaçons le bien-être des animaux au-dessus de notre ambition professionnelle et transmettons, si nécessaire, des patients à des cabinets spécialisés ou à des cliniques.

2. Dans le cadre de notre activité professionnelle, nous encourageons l'état des connaissances des détenteurs des animaux en termes de détention animale, de reproduction et de gestion. Notamment :

- nous transmettons nos connaissances dans ces domaines aux détenteurs des animaux et attirons leur attention sur les besoins particuliers de diverses espèces animales et races;
- nous indiquons aux détenteurs des animaux des améliorations potentielles et les incitons à corriger les erreurs constatées;
- nous prenons position face aux situations conflictuelles potentielles en assumant nos responsabilités dans la mesure où nous pesons soigneusement les intérêts de l'être humain et de l'animal.

3. Nous assumons notre responsabilité vis-à-vis de la société dans son ensemble. Notamment :

- nous nous engageons, dans le cadre de notre activité professionnelle, pour la protection des êtres humains contre les risques sanitaires que présentent les animaux et les produits d'origine animale;
- nous tenons compte du concept « One Health » (une santé) et de ses principes applicables à la prévention et au contrôle des zoonoses et à l'emploi de médicaments;

- nous prenons en compte les conséquences écologiques, économiques et sociales de notre activité dans l'optique d'un développement durable;
 - nous encourageons le progrès scientifique dans les domaines de la médecine et des sciences du vivant dans l'intérêt du bien-être animal et de la santé de l'être humain et de l'animal.
- 4. Nous faisons preuve de respect mutuel, d'équité et de bienséance les uns envers les autres et nous comportons comme l'exigent l'image de notre profession et la collégialité.**

Adopté le 8 juin 2017 par l'Assemblée des délégués.

Société des Vétérinaires Suisses SVS



Christoph Kiefer
Président



Esther Schatzmann
Présidente Conseil de l'Ordre